

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 06 juillet 2015 – 20 heures 15
Mairie de MONTLEBON**

Conseillers

En exercice	19	L'an deux mille quinze, le 06 juillet,
Présents	18	Le Conseil Municipal de Montlebon s'est réuni à la salle du Conseil,
Votants	18	après convocation légale, sous la présidence de Mme Catherine
Absents	01	ROGNON, Maire, pour la session ordinaire du mois de juillet.

Date de convocation : 02/07/015

Présents : M. P. ANDRE, Mme S. ARNOUX, M. Y. BARTHOD, M. F. BEZ, M. R. BINETRUY, M. P. DEJARDIN, M. JL. DUFFAIT, Mme L. GAIFFE, Mme P. JOUFFRAY, Mme E. JULLIARD, Mme MJ. KACZMAR, Mme N. LIMOGES, Mme S. POLAT, M. JL. PUGIN, Mme C. ROGNON, Mme MP. ROUGNON-GLASSON, Melle A. SAUGE, M. D. SCHALLER.

Absents : M. J. GARREAU.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil ; Mme Sylvie ARNOUX ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

A 20h30, Madame le Maire déclare la séance ouverte.

20150706-01 Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 08 juin 2015

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal l'approbation du procès-verbal de la séance du 08 juin 2015. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

20150706-02 Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 15 juin 2015

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal l'approbation du procès-verbal de la séance du 15 juin 2015. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

20150706-03 DIA parcelles AB 12 et 14 – 2 rue du Doubs

Madame le Maire présente une déclaration d'intention d'aliéner pour les parcelles :

- AB 12, sise 2 rue du Doubs, d'une contenance de 293 m²,
- AB 14, sise Sur la Seigne, d'une contenance de 450 m²,

Pour un montant de 105 000,00 €.

Le Conseil Municipal débat sur l'opportunité d'acquérir ces parcelles dans le projet d'aménagement et de sécurisation de la traversée du village. Cela permettrait d'agir sur la revalorisation de l'entrée nord du village. Le coût élevé de l'acquisition apporte un frein important au projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix contre, 2 abstentions et 3 voix pour :

- DECIDE de ne pas faire valoir son droit de préemption sur la vente des terrains.

20150706-04 Complément de grille tarifaire de location de la salle des fêtes municipale

Madame Marie-Pierre ROUGNON-GLASSON rappelle au Conseil Municipal la décision du 08 juin 2015 donnant accord pour la location hebdomadaire de la salle des fêtes les mercredis entre 18h00 et 22h30 pour la société ITINER'DANSE, à partir du 09 septembre 2015 et jusque fin juin 2016.

Il convient à présent de définir un tarif de location spécifique à cette demande et qui n'existe pas encore dans la grille tarifaire définie lors de la séance du 28 avril 2010, complétée par la délibération du 09 mai 2012 relative au versement de cautions.

Madame ROUGNON-GLASSON a pris contact avec les communes environnantes ayant déjà pu accueillir la société Itiner'Danse. Les prix varient entre 10,00 € et 11,50 € de l'heure, toutes charges comprises.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer le tarif de location de la salle des fêtes à la société Itiner'danse, à 11,50 € de l'heure. Il sera également proposé à la société, la possibilité d'une intervention en contrepartie lors d'une prochaine manifestation municipale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 1 voix contre et 17 voix pour :

- DONNE son accord pour l'établissement du tarif de 11,50 € de l'heure la location de la salle des fêtes communale à la société Itiner'Danse de septembre 2015 à juin 2016.
- AUTORISE Madame le Maire à établir les titres correspondant sur le Budget Communal.

20150706-05 Report de la délibération du 08/06/2015 relative au choix des prestataires pour l'équipement de la Maison de l'Enfance

Madame le Maire rappelle la délibération du 08 juin 2015 relative au choix des prestataires pour l'équipement de la Maison de l'Enfance. Pour le lot concernant les barrières psychomotricité au multi-accueil, le Conseil Municipal avait délibéré en faveur de la société SAUGE de Montlebon, pour un montant de 2 836,00 € HT. Madame le Maire informe que deux barrières ont été commandées en trop.

Il est proposé de rapporter la délibération du 08 juin 2015 de la manière suivante :

Madame le Maire présente le résultat de la consultation effectuée par la mairie et Familles Rurales, gestionnaire de la Maison de l'Enfance, pour l'équipement de la nouvelle structure. Elle précise que tous les équipements actuels de la micro crèche de Derrière-le-Mont et du service périscolaire à la salle des fêtes, et qui peuvent correspondre aux besoins des nouveaux locaux, seront récupérés. Pour le reste des équipements, plusieurs entreprises ont été contactées.

MULTI-ACCUEIL - Linge de maison, salle bébé, tables et chaises, matériel éducatif, hygiène

- Wesco : 16 735,54 € HT
- Trois Ours : 20 856,23 € HT

Il est proposé de retenir la société Wesco.

MULTI-ACCUEIL – Barrières psychomotricité

- Sauge : 2 210,00 € HT

Il est proposé de retenir la société Sauge.

MULTI-ACCUEIL – Electroménager (sèche-linge, lave-linge, lave-vaisselle, micro-ondes combiné, micro-ondes simple, réfrigérateur, 2 cafetières, bouilloire électrique, 2 aspirateurs)

- Findis : 3 354,34 € HT
- Vieille : 6 171,00 € HT
- Expert : 5 545,17 € HT

Il est proposé de retenir la société Findis.

MULTI-ACCUEIL – Informatique (ordinateur, imprimante, téléphone)

- Comptoir Informatique (Valdahon) : 489,91 € HT (sans téléphone)
- GM Informatique (Besançon) : 618,87 € HT (sans téléphone)
- Expert (Morteau) : 499,37 € HT (sans imprimante) et 83,41 € HT pour le téléphone

Il est proposé de retenir la société Comptoir Informatique pour l'ordinateur et l'imprimante, et la société Expert pour le téléphone.

PERISCOLAIRE – Mobilier (équipements salle de restauration, bureau direction, salles d'activités, vestiaires, meuble de rangement couvert)

- Eurobureau : 15 121,18 € HT
- UGAP : 15 229,80 € HT
- Manutan : 20 179,25 € HT
- Bureau Store : 5 286,93 € HT (devis incomplet et non conforme au cahier des charges)

Il est proposé de retenir la société Eurobureau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ACCEPTE, pour l'équipement à neuf de la Maison de l'Enfance, les propositions de prix des sociétés suivantes :
 - WESCO (16 735,54 € HT),
 - Sauge (2 210,00 € HT),
 - Findis (3 354,34 € HT),
 - Comptoir Informatique (489,91 € HT),
 - Expert (83,41 € HT € HT),
 - et Eurobureau (15 121,18 € HT),pour un montant total de 37 994,38 € HT, soit 45 593,26 € TTC.
- AUTORISE Madame le Maire à signer les bons de commande.

20150706-06 Choix du prestataire pour l'équipement en structure de motricité du multi-accueil communal

Suite à la délibération du 08 juin 2015, rapportée le 06 juillet 2015, relative au choix des prestataires pour l'équipement de la Maison de l'Enfance, Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le choix pour la structure de motricité n'avait pas pu se faire, par manque d'information.

Un devis de structure de motricité a été proposé par la société SAUGE de Montlebon, pour un montant de 2 449,92 € HT, et validé par Familles Rurales.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter le devis de la société SAUGE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 4 abstentions et 14 voix pour :

- ACCEPTE la proposition de la société SAUGE pour la structure de motricité au multi-accueil, pour un montant total de 2 449,92 € HT, soit 2 939,90 € TTC, ramenant le coût total de l'équipement de la Maison de l'Enfance à 40 444,30 € HT, soit 48 533,16 € TTC.
- AUTORISE Madame le Maire à signer le bon de commande.

20150706-07 Choix du prestataire pour les travaux d'enrobé sur le chemin communal aux Sarrazins

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal l'obligation pour la commune d'apporter la voirie au droit des parcelles bâties. Une construction a été réalisée sur la parcelle cadastrée ZI 91, sise aux Sarrazins. La voirie communale n'arrivant pas jusqu'à elle, la commune se doit d'effectuer les travaux, sur une longueur d'environ 200 mètres. Deux entreprises ont fait une proposition de prix pour le revêtement en enrobé de la voirie (notamment résistant au déneigement et au trafic agricole) :

- Société COURGEY ROY : 6 649,50 € HT
- Société VERMOT SAS : 7 020,00 € HT

Il est proposé au Conseil Municipal de retenir l'offre de prix de la société COURGEY ROY.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DONNE son accord pour l'offre de prix de la société COURGEY ROY pour les travaux d'enrobé aux Sarrazins, pour un montant total de 6 649,50 € HT, soit 7 979,40 € TTC.
- AUTORISE Madame le Maire à signer le devis.

20150706-08 Vente de la remorque Legras des services techniques

Madame le Maire explique que suite à l'acquisition du camion IVECO sur le Budget Communal 2015, la commune peut vendre l'actuelle remorque Legras. Etant donné la vétusté de l'engin, il est proposé de fixer le prix de vente à maximum 2 000,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DONNE son accord pour vendre la remorque Legras pour un montant total maximum de 2 000,00 € TTC par annonce sur les sites internet leboncoin.fr et agriaffaires.com, ainsi que dans le magazine hebdomadaire La Terre de Chez Nous.
- AUTORISE Madame le Maire à établir les pièces administratives et budgétaires nécessaires.

20150706-09 Avenant 03/01 au marché de travaux de la maison de l'enfance

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux supplémentaires ont été demandés à la société BDTP, titulaire du lot 01 dans le marché de travaux de construction d'une maison de l'enfance, afin de permettre un bon écoulement des eaux de pluie sur la partie entre la nouvelle structure et la salle des fêtes actuelle, ainsi que d'éviter l'engorgement de ces eaux sur le bâtiment en contre-bas, les vestiaires foot. Cet aménagement est la conséquence directe de la construction de la nouvelle structure, mais n'a pas été prévu dans le marché initial.

Un devis a été présenté en mairie, d'un montant total de 16 503,55 € HT, soit une plus-value de + 11,80 % du montant du marché initial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 1 abstention et 17 voix pour :

- DONNE son accord pour les travaux concernant l'écoulement des eaux de pluie sur la partie entre la nouvelle structure et la salle des fêtes actuelle.
- AUTORISE l'avenant n°03 du lot 01 Terrassement VRD, dans le marché de travaux de construction d'une maison de l'enfance, passant le coût total de ce lot de 160 374,44 € HT à 176 877,99 € HT.
- AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant.

20150706-10 Avenant 01/06B au marché de travaux de la maison de l'enfance

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que des adaptations nécessaires sur les châssis de fenêtre de la nouvelle structure ont été présentées par la société Christian ROGNON, titulaire du lot 06B dans le marché de travaux de construction d'une maison de l'enfance.

Un devis a été présenté en mairie, d'un montant total de 6 615,40 € HT, soit une plus-value de + 5,71 % du montant du marché initial. Le maître d'œuvre a fait part à la commune de ses remarques, notamment que si certaines adaptations ne sont pas contestables, d'autres et leur montant peuvent être revus avec l'entreprise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 1 voix contre, 4 abstentions et 13 voix pour :

- DONNE son accord pour l'adaptation des châssis de fenêtre.
- AUTORISE l'avenant n°01 du lot 06B Menuiseries extérieures, dans le marché de travaux de construction d'une maison de l'enfance, passant au maximum le coût total de ce lot de 115 855,00 € HT à 122 470,40 € HT.
- DIT que le maître d'œuvre doit engager rapidement une négociation avec l'entreprise.
- AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant.

20150706-11 Avenant 02/06B au marché de travaux de la maison de l'enfance

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que des modifications réglementaires ont été opérées par la société Christian ROGNON, titulaire du lot 06B dans le marché de travaux de construction d'une maison de l'enfance, afin de mettre aux normes les stores du péricolaire en les plaçant à l'extérieur et non à l'intérieur du bâtiment. Ces travaux sont nécessaires pour faciliter l'accès aux secours incendie en cas de besoin.

Un devis a été présenté en mairie, d'un montant total de 410,00 € HT, soit une plus-value de + 0,35 % du montant du marché initial. Le maître d'œuvre a fait part à la municipalité de ses remarques, notamment que le système externe aurait dû être prévu et signalé en amont du marché par l'entreprise. Il propose que le coût soit revu avec la société.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 4 voix contre, 4 abstention et 10 voix pour :

- DONNE son accord pour le changement de type de stores au péricolaire de la maison de l'enfance.
- AUTORISE l'avenant n°02 du lot 06B Menuiseries extérieures, dans le marché de travaux de construction d'une maison de l'enfance, passant au maximum le coût total de ce lot de 122 470,40 € HT à 122 880,40 € HT.
- DIT que le maître d'œuvre doit engager rapidement une négociation avec l'entreprise.
- AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant.

20150706-12 Avenant 01/01 au marché de travaux de réhabilitation de l'aile Est du Cloître

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la société SDT, titulaire du lot 01 Désamiantage déplombage, dans le marché de travaux de réhabilitation de l'aile Est du Cloître n'a pas réalisé toutes les missions de son marché. Par conséquent une offre de moins-value a été proposée pour un montant de 7 231,24 € HT, ce qui représente – 10,58 % du montant du marché initial.

Le maître d'œuvre a fait part à la municipalité de ses remarques, notamment que la société n'avait pas exécuté une partie importante de son travail et qu'il doit être possible d'obtenir une meilleure moins-value.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DONNE son accord pour la moins-value de la société SDT.
- AUTORISE l'avenant n°01 du lot 01 Désamiantage déplombage, dans le marché de travaux de réhabilitation de l'aile Est du Cloître, passant au minimum le coût total de ce lot de 68 355,30 € HT à 61 124,06 € HT.
- DIT que le maître d'œuvre doit engager rapidement une négociation avec l'entreprise.
- AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant.

20150706-13 Avenant 02/02 au marché de travaux de réhabilitation de l'aile Est du Cloître

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que lors du démontage des entourages de fenêtre du cloître, les sociétés RUGGERI et PERSONENI Alain, titulaire et sous-traitant du lot 02 dans le marché de travaux de réhabilitation de l'aile Est du Cloître, ont constaté l'absence de pierre d'origine. Le prix unitaire de la fourniture de pierre a bien été prévu dans le marché initial, mais aucune quantité prévisionnelle n'avait été demandée. Il convient donc d'établir un devis des quantités nécessaires suite au démontage.

Une offre de prix a été présentée en mairie, d'un montant total de 20 410,80 € HT, soit une plus-value de + 6,19 % du montant du marché initial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 1 voix contre, 9 abstentions et 8 voix pour :

- DECIDE de ne pas accepter l'avenant 02/02 du marché de travaux de réhabilitation de l'aile Est du Cloître.

20150706-14 Saisine du CTP du CDG du Doubs pour les nouvelles modalités d'organisation du service périscolaire

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du projet associatif conventionné avec Familles Rurales du Doubs pour la gestion des services de la Maison de l'Enfance à compter du 01^{er} septembre 2015, des changements d'organisation sont opérés sur le service périscolaire actuel :

- Changement de lieu de travail : construction neuve en remplacement de la salle des fêtes actuelle, mais emplacement voisin place des Minimes.
- Changement de référent : sous la responsabilité directe des responsables de Familles Rurales pour la gestion du service.
- Adaptation des horaires de travail sans changement de volume global par personne.

Pour les nouvelles modalités d'organisation du service périscolaire, la municipalité doit saisir le Comité Technique Paritaire (CTP) du Centre de Gestion (CDG) du Doubs. Celui-ci se réunira le 08 septembre prochain et le dossier est à transmettre pour le 18 août 2015.

Il est proposé au Conseil Municipal, d'accepter la saisine du CTP du CDG du Doubs pour les nouvelles modalités d'organisation du service périscolaire communal.

L'exposé de Madame le Maire entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE de saisir le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion du Doubs du 08 septembre 2015, pour les nouvelles modalités d'organisation du service périscolaire communal à compter de septembre 2015.

20150706-15 Saisine de la CAP du CDG du Doubs pour la mise à disposition du personnel du service périscolaire

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que dans le cadre du projet associatif conventionné avec Familles Rurales pour les services municipaux de la Maison de l'Enfance, notamment le service périscolaire, il est nécessaire de mettre à disposition le personnel communal actuel affecté à ce service. La mise à disposition concerne 5 agents titulaires :

- 2 agents du cadre d'emploi des Adjoints Techniques,
- 2 agents du cadre d'emploi des ATSEMs,
- 1 agent du cadre d'emploi des Adjoints d'Animation.

Pour se faire, une convention de mise à disposition nominative doit être établie entre le partenaire et la municipalité. Le projet doit être également soumis à la Commission Administrative Paritaire (CAP) du Centre de Gestion (CDG) du Doubs pour avis. Madame le Maire propose de présenter ce dossier à la séance de la CAP du 22 septembre 2015. Le dossier est à transmettre pour le 04 septembre prochain et devra être notamment constitué :

- des demandes écrites des agents,
- du projet de convention,
- des statuts de l'association Familles Rurales du Doubs.

L'exposé de Madame le Maire entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE de saisir la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion du Doubs du 22 septembre 2015, pour la mise à disposition du personnel du service périscolaire.

20150706-16 Participation aux frais de formation BAFA

Dans le cadre de sa mise à disposition auprès de Familles Rurales du Doubs pour le service périscolaire de la commune à partir de septembre 2015, Mme Annie CUCHEROUSET, Adjoint Technique 2ème classe, en charge de la cantine scolaire, réalisera sur 2015 une formation au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA).

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre en charge les frais d'inscription liés au stage de base de la formation, qui s'élève à 555,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 1 abstention et 17 voix pour :

- DECIDE d'accepter la décision.

20150706-17 Choix du prestataire pour les travaux de construction de 16 cavurnes au cimetière Sur la Seigne

Monsieur Patrick ANDRE rappelle au Conseil Municipal qu'à la préparation budgétaire, un devis de la société Radix avait été présenté pour la construction de :

- 16 cavurnes au cimetière de Sur la Seigne avec allée : 3 658,33 € HT,
- et de 3 caveaux 2 places et 1 caveau 4 places au cimetière de Derrière-le-Mont : 6 716,67 € HT.

Les demandes de cavurnes devenant plus nombreuses au cimetière Sur la Seigne, il est proposé au Conseil Municipal d'accepter la partie du devis de la société Radix concernant ce cimetière, soit les 16 cavurnes pour un montant de 3 658,33 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 1 abstention et 17 voix pour :

- DONNE son accord pour la construction de 16 cavurnes et d'une allée au cimetière Sur la Seigne par la société Radix pour un montant de 3 658,33 € HT, soit 4 390,00 € TTC.
- AUTORISE Madame le Maire à signer le devis.

20150706-18 Ventes des lots 16, 17 et 31 au lotissement communal Champ Prouvet

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de nouvelles ventes au lotissement communal Champ Prouvet.

N° parcelle	Surface m ²	Prix vente du m ² (€)	NOM DES ACQUEREURS	Montant € TTC
16	793	155	M. HENRISEY et Mme POURCELOT	122 915,00
17	808	155	SCI TRADIS	125 240,00
31	748	155	M. Xavier CARTERET et Melle Aurore VIENOT	115 940,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DONNE son accord pour réaliser les ventes des lots n° 16, 17 et 31 auprès des intéressés tel que décrit précédemment.
- DIT que les frais de géomètre et de notaire sont à la charge des acquéreurs.
- AUTORISE Madame le Maire à signer les pièces administratives et comptables relatives aux ventes.

DIVERS

20150706-19 Vente par l'indivision BOLE-RICHARD à la Planche du Chat – Voie Bournez

Madame le Maire informe de la vente de l'immeuble sur les parcelles cadastrées G 425 et 261, sise à la Planche du Chat à la Voie Bournez. A la pointe de la parcelle G 261 passe différents réseaux d'eau et le réseau de télécommunication.

Mme BETTINELLI-GRAPPE, géomètre en charge du dossier, a pris contact avec la commune. Madame le Maire suggère d'acquérir, à l'euro symbolique, la pointe de la parcelle G 261, afin d'éviter la mise en place de servitudes de passage contraignantes pour les acquéreurs.

Le Conseil Municipal débat sur l'opportunité de faire cette offre aux propriétaires actuels de la parcelle.

20150706-20 Projet communautaire de structure d'accueil 4 saisons sur la commune de Montlebon

Madame le Maire informe que la Communauté de Communes du Val de Morteau a lancé un concours d'architecte pour le projet de structure d'accueil 4 saisons au Gardot. L'architecte retenu a fait deux propositions sous forme d'esquisse. Madame le Maire présente les projets au Conseil Municipal et fait part de son mécontentement quant aux propositions.

Des discussions sont engagées avec les Conseillers Communautaires pour faire évoluer le projet. Pour rappel, la future structure sera sur le territoire de la commune de Montlebon et ce sera à Madame le Maire de signer le permis de construire et de défendre la structure devant les administrés. Elle fera part de ses remarques et suggestions au Conseil Communautaire du 09 juillet 2015.

20150706-21 Forum des Associations 2015

Monsieur Jean-Luc PUGIN fait le point sur l'organisation de la 1^{ère} édition du Forum des Associations, le 05 septembre prochain. Plus de 15 associations seront présentes et environ 5 ou 6 proposeront des démonstrations. Un programme des animations et des stands sera édité.

Un devis pour une banderole publicitaire horizontale en bâche, où la date peut être modifiée à chaque édition, a été demandé à la société Publi'Presse. Le devis est de 135,00 € TTC avec un délai de fabrication de 4 jours maximum.

Il est également proposé que le Forum n'ait lieu que tous les deux ans.

20150706-22 Projet d'aménagement de la traversée du village

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le cabinet Au-delà du Fleuve, assistant à maîtrise d'œuvre dans le projet d'aménagement et de sécurisation de la traversée du village, a rendu son rapport sur les préconisations pour les différentes séquences de la traversée.

Le montant total maximum des préconisations et des aménagements de voirie nécessaires s'élève à 1 389 080,00 € HT.

Il est proposé au Conseil Municipal de programmer une réunion de Commission Voirie élargie à tous les élus, afin de reprendre point par point chaque séquence et chaque proposition pour en valider ou non la faisabilité.

La réunion de Commission Voirie élargie est programmée lundi 24 août 2015 à 20h15 en mairie.

Madame le Maire informe qu'en attendant ces aménagements, une solution provisoire est en cours d'étude avec le STA de Pontarlier pour la sécurité du haut de la rue de Neuchâtel (vitesse excessive) et devraient être installée très prochainement.

20150706-23 Calendrier des réunions et invitations

Organisme	Manifestation	Date	Heure	Lieu
APPAT	Fête patronale	16/08/2015	Journée	Place des Minimes
Mairie	Café rentrée scolaire	01/09/2015	8h30	Place des Minimes
Mairie	Forum des Associations	05/09/2015	10h – 17h	Place des Minimes (ou salle des fêtes par mauvais temps)
Mairie et Familles Rurales du Doubs	Portes-ouvertes Maison de l'Enfance	05/09/2015	10h – 17h	Maison de l'Enfance
Foyer de Derrière-le-Mont	Fête de Derrière-le-Mont	06/09/2015	Journée	Derrière-le-Mont
Commune du Cerneux-Péquignot	200 ^{ème} anniversaire	20/09/2015	14h00 défilé	Cerneux-Péquignot
Les Amis des Fontenottes	Fête des Fontenottes	27/09/2015	Journée	Les Fontenottes

20150706-24 Prochain Conseil Municipal

La date de la prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au jeudi 27 août 2015 à 20h15.

La séance est levée à 23h00.

Le Maire
Catherine ROGNON

